

**FICHE 18**  
**MISSIONS DES COMMUNES FORESTIÈRES EN FRANCE ET EN ITALIE**  
**EPINAL DU 22 AU 24 JUIN 2006**  
**PARIS DU 02 AU 4 OCTOBRE 2006**  
**ROME DU 13 AU 14 OCTOBRE 2006**

**Contexte et justification :**

A la suite des observations formulées par les maires camerounais lors des assises de la coopération décentralisée qui se sont tenues à Yaoundé du 30 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2003, la fiche de projet a été élaborée, revue et a intégré les préoccupations des édiles camerounais.

Le protocole d'accord relatif à un programme d'appui à la gestion durable des forêts communales du Cameroun entre l'association des communes forestières du Cameroun (Acfcam) et la fédération Nationale des communes de France (FN Cofor) est joint en annexe de ce rapport. Il constitue la forme actuelle du projet tel que présenté aux différents partenaires en Europe à l'occasion de trois missions effectuées par les maires camerounais sur instructions du Président de l'Acfcam et sous la coordination de Mairie Conseils Cameroun.

**EPINAL (VOSGES) du 22 au 24 juin 2006**

A l'invitation du Président Délégué de la FNCOFOR, Monsieur Jean Claude MONIN, une délégation de trois maires camerounais a séjourné du 22 au 24 janvier 2006 à EPINAL dans les Vosges à l'occasion de l'Assemblée générale de la Fncofor. Il s'agissait de MM :

- ABONO Paulin, Maire de YOKADOUMA président de l'Acfcam et chef de la délégation ;
- MONGUI SOSSOMBA Janvier, Maire de DIMAKO,
- NKOULOU Daniel, Maire de DJOUM.

Il s'est agi d'une rencontre très importante au cours de laquelle les élus camerounais ont défendu et présenté le projet de protocole d'accord devant l'auguste assemblée générale de la FNCOFOR.

Au cours de ces assises, les maires camerounais ont eu l'honneur de faire la connaissance de la deuxième personnalité de l'Etat, à savoir Monsieur Christian Poncelet, Président du Sénat et Président du Conseil Général des VOSGES. Les élus camerounais ont ainsi été rassurés de constater le soutien total de cet illustre personnalité au projet.

**PARIS du 02 au 04 octobre 2006**

Après la présentation du projet à l'ensemble des collègues français de la FNCOFOR, une autre délégation de maires camerounais composée de Monsieur MONGUI SOSSOMBA Janvier, Maire de DIMAKO et chef de la délégation, et de Monsieur MGBATOU Pierre, Maire de NGAMBE TIKAR, s'est rendue à Paris du 02 au 04 octobre 2006. Il s'agissait de présenter le projet, au côté des collègues français à l'Agence Française de développement par le canal de l'une de ses structures spécialisées à savoir le FFEM dont la contribution au financement du projet est attendue.

Il s'agissait d'une importante réunion qui a réuni en plus des élus camerounais, Messieurs Jean Claude MONIN, Président délégué de la FNCOFOR, Yves LESSART, Secrétaire Général, Jacques PLAN et Laurent GEORGES de l'Office National des Forêts et surtout Christophe Ducastel, représentant le FFEM.

Pendant près de deux heures ; le projet a été examiné point par point à la suite des exposés liminaires de Messieurs Jean Claude MONIN et Janvier MONGUI SOSSOMBA.

La forme définitive qui est celle jointe à ce dossier est celle qui a finalement été adoptée après quelques amendements apportés sur certaines lignes budgétaires et des précisions sur le rôle du Centre Technique de la Forêt communale.

Messieurs DUCATEL et LETRILLARD ont formulé à l'unanimité une appréciation très favorable en attendant la suite de l'examen du projet par le Comité de Pilotage du FFEM qui devrait se prononcer le dans le mois qui suit sur :

- Le contenu du projet ;
- Le plan de financement,
- Les modalités de rédaction de la fiche finale du projet à présenter au Comité de pilotage de mars 2007.

### **ROME du 13 au 14 octobre 2006**

Toujours sur invitation de nos collègues français, Monsieur Janvier MONGUI SOSSOMBA a conduit une délégation composée de Monsieur IPANDO Jean jacques, maire de MOLOUNDOU, et de Monsieur NDONGO ELA Samson, maire de MA'AN à Rome du 13 au 14 octobre 2006 à l'effet de présenter le projet à la FAO, identifié comme un partenaire important.

A cette occasion des rencontres ont été organisées soit en groupe soit en restreint avec successivement Monsieur KOYO Jean Prosper responsable de la FAO pour els forêts du Bassin du CONGO et Monsieur Jean HEINO, Directeur du département forêt à la FAO.

L'intérêt manifesté par ces deux hautes personnalités de la FAO pour le projet les a amenés à nous indiquer la procédure à suivre pour obtenir une intervention de l'institution à savoir :

- Leur adresser une lettre de sollicitation signée d'un membre du Gouvernement (MINATD en l'occurrence)
- La FAO ne pouvant intervenir que dans des domaines d'assistance,
- Toutefois elle peut mobiliser des bailleurs de fonds tiers pour financer un projet.

Le séjour des maires camerounais à Rome leur a également permis de participer à la table ronde organisée par la FAO et le FECOFOR (fédération européenne des communes forestières) sur le thème : « propriété forestière, foncière et gestion durable des forêts. Caractéristiques et rôles de la forêt communale et des collectivités locales en Europe ».

A la suite des représentants de l'Allemagne, de l'Italie de la République Tchèque et de la France, les maires camerounais fait un exposé centré sur l'exploitation des forêts communales au Cameroun, à la lumière de la Loi n° 94-01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts de la faune et de la pêche d'une part et des loi n°2004/017, 2004/018 et 2004/019 du 22 juillet 2004 relatives à la décentralisation.

A la suite de quoi, le fiche du projet d'appui à la gestion des forêts communales au Cameroun a une fois de plus été présentée à la FECOF par messieurs Jacques PLAN et Janvier MONGUI. Ce projet innovant a été apprécié par toute l'assistance.

Afin, au cours de sa session à huis clos tenue en marge des rencontres FAO/FECOF, l'assemblée générale de la fédération européenne des communes forestières présidée par Monsieur Pierre GRANDADAM, maire de Plaine en France, s'est prononcé favorablement sur la cooptation des communes forestières du Cameroun, comme membre associé, conformément aux dispositions de l'article 3, alinéa 5 des statuts de la FECOF. L'ACFCAM.

### **Ces 3 missions ont été importantes à plus d'un titre :**

- La présence des élus camerounais, en réalité porteurs du projet à chacune des trois rencontres aura convaincu nos interlocuteurs de l'importance que l'ACFCAM accorde au projet ;
- La qualité des interventions des maires camerounais, en parfaite harmonie avec leurs collègues aura démontré leur appropriation du projet
- Aux yeux des élus des autres pays d'Europe, la dynamique de partenariat qui a pris corps et se développe entre les deux associations camerounaise et française est digne d'intérêt et ce ne serait pas exagéré de dire que ce partenariat naissant fait pâlir d'envie certains pays de l'Europe de l'Est.